



Question sur une Perquisition

Par **beber458**, le **14/06/2014** à **20:15**

bonjour,

je vous explique mon cas, dans le cadre d'une affaire de trafic de stupéfiants ,la gendarmerie a fait une perquisition à mon domicile sans trouver de réelles preuves , le lendemain ils ont eu une information révélant mon lieu de stockage, a savoir un garage que je louais au black: ça je ne leur ai pas dis et ils ne m'ont pas posé la question par rapport au propriétaire des lieux.lors de la perquisition à ce garage j' étais donc seul a assister à cela.donc ma question est bien sur de savoir s' ils avaient le droit sans avoir inviter la propriétaire ou à défaut des témoins de son entourage d'assister a la perquisition? votre réponse est importante car c'est dans ce lieu justement ou a été trouvé du cannabis et de l'argent.

je vous remercie ,

cordialement.

Par **hitman 59000**, le **18/06/2014** à **15:25**

bonjour non les gendarme son en droit de perquisitionné tant que vous éte présent au moment de la perquisition.